

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt deux, le trois février à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	27/01/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	10/02/2022

OBJET :**Tarifs Ecole de Musique de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Thierry PLETAN procuration à M. Serge AYACHE, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Françoise BERNERD procuration à Mme Ginette MOSTACHI, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Guy BONNARDEL procuration à M. Christian HUBAUD

Absent(s) :

Mme Nicole MAGALLON, Mme Sylvie LABBÉ, M. Cédryc AUGUSTE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel BOREL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Depuis 1er janvier 2019, la compétence de la gestion de l'École de Musique est assurée par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

En conséquence, les élèves de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance dont Gap, Tallard, La Saulce, La Freissinouse, Neffes, Pelleautier, Sigoyer, Curbans, Chateauvieux, Jarjayes, Lardier et Valença, Claret, Fouillouse, Vitrolles, Lettret, Barcillonnette, Esparron bénéficient des tarifs "résidents agglomération" à compter de cette même date.

Le secteur géographique de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance est dynamique en terme d'accueil de nouvelle population. Par conséquent, les demandes d'inscriptions en cours d'année scolaire sont en constante évolution. Par ailleurs, de nouveaux créneaux d'enseignement artistique, en piano et violoncelle notamment, ont pu être ouverts pour de nouveaux élèves en janvier 2022.

Afin de permettre l'intégration de ces nouveaux élèves arrivés après le 1er janvier de l'année scolaire en cours, il convient d'appliquer un tarif basé sur un calcul au prorata des mois restants sur l'année scolaire en cours.

Le tableau joint en annexe a pour objet de présenter les nouvelles modalités tarifaires de l'École de Musique.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 janvier 2022 :

Article 1 : d'approuver les tarifs d'inscription à l'école de musique de l'agglomération ci-après annexés permettant notamment de facturer les nouveaux inscrits arrivés après le 1er janvier au prorata des mois restants.

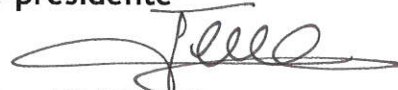
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

- ABSTENTION(S) : 4

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH

La Vice-présidente



Claudie JOUBERT

Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2022

Affiché ou publié le : 16 FEV. 2022

Agglomération Gap-Tallard-Durance

DIRECTION : CULTURE - Ecole de Musique

Direction des Finances

PRESTATIONS : Droits d'inscription et de location d'instruments

Tableau des tarifs à partir du 1er janvier 2019

Disciplines	Résidents Agglomération				Hors Agglomération	
	Enfants			Adultes	Enfants	Adultes
	Tranche 1 QF : 0-750 €	Tranche 2 QF : 751-1100 €	Tranche 3 QF : > 1100 €			
Parcours initiation (uniquement enfants de 5 à 8 ans)						
Eveil musical : enfants de 5 à 6 ans cours collectifs de 45 mn	205€	211€	217€	--	379€	--
Initiation années 1 et 2 : enfants de 6 à 8 ans . Formation Musicale : cours collectifs de 45 mn . Instrument : cours individuels de 20 mn	310€	317€	325€	--	577€	--
Parcours diplômant (toutes disciplines) : cycle 1 et 2 de 1 à 5 ans par cycle						
Enfants à partir de 9 ans et adultes . Formation Musicale : 1h à 1h30 selon l'année dans le cycle et selon le niveau pour les adultes . Instrument : cours individuel, cycle1 : 30 mn, cycle 2 : 45 mn, musique d'ensemble obligatoire à partir de la 3ème année	310€	317€	325€	479€	577€	812€
1 instrument	117€	128€	132€	185€	185€	223€
1 instrument supplémentaire	214€	231€	235€	0	365€	--
Parcours non diplômant : cursus atelier (toutes disciplines) concerne les adultes hors cursus diplômant, les élèves ayant fini le 1er cycle complet souhaitant sortir du cursus diplômant ou les élèves débutants de plus de 14 ans						
Pas de formation musicale, cours collectifs (sauf piano : cours individuels) Musique d'ensemble obligatoire	310€	317€	325€	479€	577€	812€
1 instrument	205€	211€	217€	479€	577€	812€
1 instrument supplémentaire	117€	128€	132€	185€	185€	223€
1 atelier et musique d'ensemble	108€					
1 atelier et musique d'ensemble supplémentaire	24€					
2 ateliers et musique d'ensembles supplémentaires	48€					
Location d'instrument	20 € par mois de scolarité					

Réduction - 25 % pour 3 inscriptions enfants et - 40 % pour 4 inscriptions enfants d'une même famille / (Temps des cours collectifs : 40 mn si 2 élèves / 60 mn si 3 ou 4 élèves / 30 mn si 1 seul élève)

Facturation au prorata des mois restants pour tout élève débutant après le 1er janvier de chaque année scolaire. Tout mois débuté sera dû, de même qu'une arrivée en cours de mois, ce dernier sera entièrement dû.